Agefiph.fr utilise des cookies.

Cliquez ici !

En naviguant sur notre site, vous acceptez l'installation et l'utilisation de cookies sur votre ordinateur. > En savoir plus J'accepte

agefiph couvrir l'emploi aux personnes handicapées
Pour effectuer votre de

Chercher dans le site Ok

N°Vert 0 800 11 10 09

DE 9H À 18H - APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Accessibilité

Aide à la navigation Site en écoute

Accès personnes sourdes & malentendantes

Affichage du site

Mon compte

•••••

Adresse e-mail

Créez votre compte Mot de passe oublié

PERSONNE HANDICAPÉE

ENTREPRIS

PROFESSIONNEL

A propos de l'Agefiph

Actus & Publications

Démarches

Trouver un emploi

Construire votre projet professionnel

Conserver votre emploi

Vous former

Créer votre entreprise

Espace candidat

Accueil > Personne handicapée > Dossiers pratiques > Reconnaissance du handicap : les 5 bonnes raisons

claration annuelle en ligne

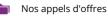
RECONNAISSANCE DU HANDICAP : LES 5 BONNES RAISONS

Que vous soyez salarié ou en recherche d'emploi, vous pouvez solliciter une reconnaissance administrative de votre handicap. La reconnaissance du handicap vous permet de bénéficier d'avantages aussi bien pour trouver un emploi que pour le conserver.



- 1. Les avantages de la reconnaissance du handicap
- 2. Liens utiles

SERVICES EN LIGNE



Annuaire

Documentation

Salle de presse

ESPACE EMPLOI



Aujourd'hui 34548 offres d'emploi sont en ligne

Consulter toutes les offres d'emploi

1. LES AVANTAGES DE LA RECONNAISSANCE DU HANDICAP

Meilleur accès à l'emploi, accompagnement ou aménagement de la vie au travail : la reconnaissance du handicap vous donne accès à des dispositifs spécifiques.

En pratique Plusieurs qualités ouvrent droit à la reconnaissance du handicap. La plus répandue est celle de travailleur handicapé. Pour l'obtenir, il convient de faire une demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé auprès de votre maison départementale des personnes handicapées. Attention, dans certains cas, cette démarche est inutile, notamment si vous êtes titulaire de l'<u>AAH</u>, d'une rente accident du travail ou d'une pension d'invalidité.

- Pour plus d'information, consultez le dossier <u>Reconnaissance du handicap : la</u>

 marche à cuivre
- Faire jouer la carte de l'obligation d'emploi L'embauche d'une personne handicapée permet à une entreprise de répondre à son obligation d'emploi telle qu'elle est définie par la loi. Concrètement, cela peut lui permettre de diminuer – voire d'annuler – le versement de la contribution <u>Agefiph</u>.

A noter Depuis la loi du 10 juillet 1987, les entreprises privées, publiques et les administrations de 20 salariés et plus, sont tenues d'employer des personnes handicapées, à hauteur de 6% de leurs effectifs. Les employeurs ne respectant pas ce dispositif doivent verser une contribution financière à l'Agefiph (pour le privé) ou au <u>FIPHFP</u> (pour le public).

2. Accéder plus facilement à l'emploi En tant que personne reconnue handicapée, vous faites partie du public dit prioritaire des dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. Concrètement, une entreprise peut vous recruter dans le cadre d'un contrat aidé et bénéficier ainsi d'avantages financiers. Votre handicap vous permet également d'accéder plus facilement à la Fonction publique, soit par concours, aménagé ou non, soit par recrutement contractuel spécifique.



Handicap, apprentissage et alternance : une chance pour tous, un avenir pour chacun!

Handicap, apprentissage et alternance :

- 3. Bénéficier des aides aux personnes handicapées La reconnaissance de votre handicap vous ouvre l'accès aux dispositifs spécifiques à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Ainsi, vous pouvez effectuer des stages de réadaptation, de rééducation ou de formation professionnelle.
- 4. Bénéficier des aides et services de l'Agefiph Etre reconnu handicapé vous permet de bénéficier des services de conseillers spécialisés dans l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Ces conseillers vous proposent un accompagnement personnalisé et adapté à votre situation.
 - Le réseau des Cap Emploi vous accompagne dans vos démarches vers l'emploi.
 - o Les vous aident à rester en emploi.
 - Les conseillers de Vie au travail vous proposent un accompagnement spécifique tout au long de votre carrière.
- 5. Mieux vivre le monde du travail en milieu ordinaire En étant reconnu handicapé, vous pouvez solliciter un aménagement de vos horaires et de votre poste de travail. De plus, en cas de licenciement ou de rupture du contrat de travail, la durée de votre préavis de licenciement peut être doublée. Par ailleurs, obtenir une reconnaissance de votre handicap est une façon de sensibiliser votre employeur à votre situation.

Retour haut de page

2. LIENS UTILES

Sur le site du Ministère du Travail de la Solidarité et de la Fonction Publique : des informations utiles sur la <u>Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé</u>.

Consultez les textes de loi qui garantissent vos droits sur Légifrance.gouv.fr:

- le texte de la <u>loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs</u> <u>handicapés</u>
- le texte de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Retour haut de page

OUS SOUHAITEZ SOLLICITER UNE AIDE FINANCIÈRE DE L'AGEFIPH?

Téléchargez le dossier Agefiph

DÙ EN EST VOTRE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE AGEFIPH?

Suivez en ligne l'état d'avancement de votre dossier Agefiph

Retour haut de page

FAQ | Annuaire | Lexique | Contact | Newsletter | Espace presse | Liens utiles | Mentions légales | Appels d'offres | Plan du site | Who are we?

PERSONNE HANDICAPÉE

Démarches
Trouver un emploi
Construire votre projet
professionnel
Conserver votre emploi
Vous former
Créer votre entreprise
Espace candidat

ENTREPRISE

Espace recruteur

Vos obligations et démarches Recruter Maintenir dans l'emploi Inclure le handicap à votre politique RH Reconnaissance de la lourdeur du handicap

PROFESSIONNEL

Obligations, aides et démarches Offre de services et d'aides financières Reconnaissance de la lourdeur du handicap

ACTUS & PUBLICATIONS

Actualités

Agenda
Webzine
Espace presse
Publications et études
Campagnes
Campagne alternance 20172018

A PROPOS DE L'AGEFIPH

Profil et missions Organisation Partenaires et prestataires Chiffres clés et résultats Ressources humaines L'Agefiph dans votre région